Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2020

Membres en exercice: 15 Présents :.... 13 Votants : 13 Pour : Contre: 0 0 Abstention:

---- L'an deux mille vingt

le dix-sept septembre à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 10 septembre 2020

Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, LERDA Serge, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

6 Absent(s) excusé(s): ROBERT Frédéric, SECHEPINE Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice, **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck &

MARTINELLI Nicolas

4 Pouvoirs: ROBERT Frédéric pouvoir à Serge LERDA,

MACCARIO Fabrice à Nicole TURCAN, ISNARD Wilfried à Christian DELMAERE MARTINELLI Nicolas à René AVINENS

Secrétaire de séance : Nicole TURCAN

DCM N° 64/2020

Envoyé en préfecture le 21/09/2020 Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le

ID: 004-210400131-20200917-202064CANTINE-DE

OBJET: ADOPTION D'UN REGLEMENT POUR LES SERVICES PERI-SCOLAIRES « CANTINE » & « GARDERIE »

--- Monsieur le Maire rappelle ou informe les conseillers municipaux que la compétence des services périscolaires a été restituée par la communauté de communes le 1er janvier 2018. Il présente le projet de règlement pour les 2 services (projet transmis aux conseillers municipaux avant la présente séance).

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le règlement de la cantine et de la garderie
- CRÉE un tarif « hors délai » pour les inscriptions tardives à la cantine,
- ❖ **FIXE** le montant de ce tarif repas « hors délai » à six euros le repas
- CRÉE un tarif « dépassement de l'horaire de la garderie du soir »
- DIT que tout dépassement sera facturé sur la base du coût horaire de l'agent concerné (salaire brut + charges) et a minima une demi-heure
- PRÉCISE que les autres tarifs demeurent inchangés :

CANTINE: 4.10 euros le repas facturé aux familles (Tarif adultes : 4.85 €)

GARDERIE: 0.90 € la demi-heure, le forfait mensuel 48 euros

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

